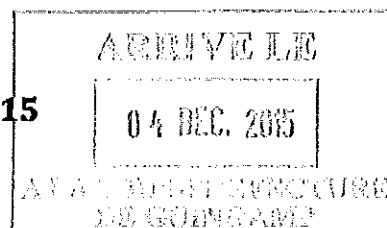


14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE BÉGARD**

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres en exercices : 28
Qui ont pris part à la délibération : 24
Date de la convocation : 27 octobre 2015
Date d'affichage : 27 octobre 2015



L'an deux mille quinze, le quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CLECH Vincent Président de la communauté de communes du Pays de Bégard.

Présents : BERNARD Cinderella, CLECH Vincent, DANIEL Marie-Louise, JAGUIN Jean-Yves, LE GALL Hervé, PIRON Valentina, OFFRET Arlette, (Bégard) ; PRIGENT Marie-Yannick, TREMEL Patrick (Kermoroc'h) ; TONDEREAU Sébastien, TIREL Emmanuelle (Landébaëron) ; LE BRAS Séverine, LE GOFF Jean-Paul, RANNOU Hervé, TANVEZ Jean-Louis (Pédernec) ; GOGAIL Aurélie, LE GALL Annie (Saint-Laurent) ; LE MOIGNE Yvon, CONNAN Gildas, TANGUY Franc (Squiffiec) ; CARADEC Denis (Trégonneau).

Absents excusés : BERNARD Noël, LE CAËR Gérard, RAZAVET Fabien, ROUZIOUX Chantal (Bégard) ; LE BRIS Chantal, LE KERNEAU Yannick (Pédernec) ; PICAUD Jean-Luc (Trégonneau),

Pouvoirs : LE CAËR Gérard donne pouvoir à BERNARD Cindérella (Bégard).
LE BRIS Chantal donne pouvoir à LE BRAS Séverine (Pédernec).
PICAUD Jean-Luc donne pouvoir à CARADEC Denis (Trégonneau).

Secrétaire de séance : PIRON Valentina

REFORME TERRITORIALE

Conformément à la délibération du 7 octobre 2015,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu le rapport de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 10 septembre 2015, présentant le schéma 2016 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fusionner et le calendrier de mise en œuvre,

Monsieur le Président rappelle les dispositions de la loi NOTRe, expose que le Conseil Communautaire est appelé à donner un avis sur l'orientation qu'il souhaite donner à son territoire et précise l'importance de rester acteur et moteur du devenir du territoire.

Les orientations souhaitées par chaque commune ont été exprimées et entendues par l'ensemble du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable vers un rapprochement des intercommunalités autour de Guingamp :
Pays de Bégard, Pays de Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Pontrieux, Paimpol-Goëlo et le cas échéant Callac-Argoat, dans le respect du libre choix des communes et des intercommunalités.

PRECISE l'importance des valeurs qui ont construit la Communauté de Communes du Pays de Bégard :

- ruralité,
- solidarité,
- pérennisation des services publics de proximité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
CLECH Vincent.

